



MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2020
- 2- BP 2020 : Décision modificative n°1
- 3- Tarifs municipaux 2021
- 4- Tarifs location des salles 2022
- 5- Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- 6- Demande de subvention DETR 2021
- 7- Demande de subvention DSIL 2021
- 8- Validation du projet de cheminement doux La Gergaudais RD 100
- 9- Création du Comité consultatif Restauration scolaire
- 10- Dénomination de la traversée piétonne créée dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg « Passage Emma Datin »
- 11- Avis sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- 12- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- 13- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif
- 14- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 15- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 décembre 2020 s'est réuni à la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie, GUYON Roger, GALLERAND Martine, BOUSSAUD Patrice, CZECK Blandine, Adjoint
VALBOUSQUET Éric, CAILLON Yann, GASTINEAU Christelle, Conseillers délégués
COSTE Eliane, BOULAIS Charlotte, VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, MALLE Isabelle, REVILLER Chrystèle, MEIGNEN Géraldine, RINALDI Peggy, MORICET Elisabeth, SIMON Eddy, VIOLAIN Marie-Charlotte, CAILLON Alexandre, LAUNAY Sébastien, GUINE Kévin, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

LE BRIS Mikaël, Pouvoir à BOUSSAUD Patrice,

ABSENTS EXCUSES : GREGOIRE Richard

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 26

Secrétaire de séance : MORICET Elisabeth

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion.

VOTE

UNANIMITÉ

2- BP 2020 : Décision modificative n°1

Les crédits inscrits au budget primitif peuvent être modifiés en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

La décision modificative n°1 permet de :

- ajuster les recettes en fonction des notifications reçues après le vote du budget
- ajuster les dépenses selon le document ci-dessous
- constater les travaux réalisés en régie en 2020

La décision modificative n°1 a été présentée en commission FINANCES le lundi 30 novembre 2020.

Jean-Louis THAUVIN présente le détail des chiffres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	Désignation	BP 2020	DM N° 1	BP+DM
RECETTES				
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	145 000,00	35 000,00	180 000,00
7411	Dotation forfaitaire	375 000,00	-13 000,00	362 000,00
775	Produits de cession d'immobilisations	0,00	39 450,00	39 450,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	6 000,00	6 000,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES			67 450,00	
42	Opérations d'ordre entre sections		126 191,79	
7761	Différences sur réalisations transférées en investissement	0,00	299,72	299,72
7811	Reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	269,00	269,00
722	Travaux en régie	0,00	125 623,07	125 623,07
TOTAL RECETTES		3 500 000,00	193 641,79	3 693 641,79
DEPENSES				
023	Virement à la section d'investissement	323 620,57	133 766,79	457 387,36
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	3 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	18 000,00	32 000,00	50 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 700,00	5 000,00	10 700,00
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	1 150,00	5 000,00	6 150,00
615231	Entretien et réparation sur voiries	51 800,00	2 000,00	53 800,00
6168	Autres primes d'assurance	6 300,00	35 000,00	41 300,00
6455	Cotisation pour assurance du personnel	35 000,00	-35 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	162 000,00	6 000,00	168 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	6 875,00	6 875,00
TOTAL DEPENSES		3 500 000,00	193 641,79	3 693 641,79

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Article	Désignation			
RECETTES		BP 2020	DM N° 1	BP+DM
10222-ONA	FACTVA	293 837,83	61 065,64	354 903,47
1068-ONA	Excédents de fonctionnement capitalisés	712 287,72	-100 000,00	612 287,72
023-ONA	Virement de la section de fonctionnement	323 620,57	133 766,79	457 387,36
1342-122	Amendes de police - Aménagement RD 100	0,00	20 730,00	20 730,00
1341-101	DETR Rénovation Eglise	0,00	27 600,00	27 600,00
	TOTAL RECETTES	2 650 000,00	143 162,43	2 793 162,43
DEPENSES		BP 2020	DM N° 1	BP+DM
2031-106	Frais d'études - Eclairage Chemin du Stade	4 000,00	-4000,00	0,00
2041582-122	Sydela - Bâtiments et installations	11 948,80	5000,00	16 948,80
2051-138	Concession et droits similaires - Logiciel anti agression Annexe Mairie	-	800,00	800,00
21318-110	Autres bâtiments publics	73 122,04	-11200,00	61 922,04
2132-108	Immeubles de rapport - Volets roulants 4 Logements Veinerais	-	12000,00	12 000,00
21534-106	Réseau d'électrification - Eclairage Chemin du Stade	4 000,00	4000,00	8 000,00
21571-113	Matériel roulant	50 000,00	45000,00	95 000,00
21578-107	Autres matériel et outillage de voirie	8 450,00	1500,00	9 950,00
2188-106	Autres immobilisations corporelles - Stores salle multi activités	46 355,00	1500,00	47 855,00
2188-103	Autres immobilisations corporelles - Stores Ecole F Daniel	3 300,00	2500,00	5 800,00
2188-107	Radar pédagogique solaire mobile	-	2800,00	2 800,00
2313-129	Travaux en cours - Bâtiment annexe Moulin Bicane	66 000,00	-45929,36	20 070,64
2313-133	Travaux en cours - Rafraichissement Maison Santé	27 000,00	-10000,00	17 000,00
2315-107	Travaux en cours - PAVC 2020	121 158,76	13000,00	134 158,76
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	488 578,48	-82934,95	405 643,53
21534	Réseaux d'électrification	17 933,20	82934,95	100 868,15
40	Opérations d'ordre entre sections			
192-ONA	Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisations	0,00	299,72	
28183-ONA	Amortissement matériel de bureau et informatique	0,00	269,00	
	Travaux en régie			
21318-138	Réhabilitation bureaux annexe mairie		7 964,40	
21318-110	Préparation enduits Ravalement Préverie		2 709,33	
21318-113	Aménagement mezzanine CTM		18 763,91	
21318-104	Réhabilitation sol coursive Maison Enfance		10 441,78	
21312-103	Economies d'énergie école F Daniel		3 015,06	
2132-108	Aménagement PMR Logement 21 rue de la Veinerais		2 558,19	
2151-122	Chambre PTT Rue de Bretagne		1 162,22	
2151-107	VCNR Les Rôtiis - La Croix Rouge - La Maudrenais - Bel Air		6 334,75	
2151-107	Travaux Le Grand Châtelier		3 109,28	
21571-107	Réfection godet		1 800,65	
21568-107	Aménagement défense incendie La Brunelière		819,10	
2312-122	Square Rue de Bretagne		1 965,61	
2312-123	Aménagement espaces verts avenue des Sports		1 780,09	
2312-133	Aménagement espaces verts Maison de la Santé		590,34	
2312-110	Aménagement talus salle de la Préverie Chemin des Ecoliers		3 730,00	
2313-106	Travaux économie d'énergie Complexe sportif		6 877,12	
2315-122	Aménagement cheminement doux RD 100		52 001,24	
	TOTAL DEPENSES	2 650 000,00	143 162,43	2 793 162,43

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

3- Tarifs municipaux 2021

Les tarifs communaux sont votés chaque année par le Conseil Municipal.

Quelques données INSEE novembre 2020 :

. L'inflation est estimée à 0,5%

. Les tarifs de l'électricité augmentent de 2.4% sur un an

Les tarifs ont été étudiés par la commission FINANCES le 30 novembre 2020 qui propose les tarifs suivants indiqués sur le tableau en PJ.

Le tarif des encarts publicitaires correspond à un forfait pour 4 parutions. Le prochain bulletin est intégré dans le forfait actuel. Les commerçants seront sollicités pour renouveler leur encart après la parution du prochain bulletin.

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

TARIFS COMMUNAUX 2021			
			Propo° Com° pour CM
CONCESSIONS CIMETIERE	2019	2020	2021
15 ans	93,30	94,20	95,1
30 ans	183,40	185,20	187,1
50 ans	264,80	267,40	270,1
Concession enfant (5 ans et moins) 15 ans	30,60	30,90	31,2
Concession enfant (5 ans et moins) 30 ans	61,20	61,80	62,4
Plaques jardin du souvenir 15 ans	30,60	30,90	31,2
CASE COLUMBARIUM - CAVE URNE	2019	2020	2021
15 ans avec plaque	546,15	551,60	557,1
30 ans avec plaque	637,55	643,90	650,3
PHOTOCOPIES	2019	2020	2021
A4	0,10	0,10	0,10
A4 couleur	0,15	0,15	0,15
A3	0,20	0,20	0,20
A3 couleur	0,30	0,30	0,30
A4 si papier fourni	0,05	0,05	0,05
A4 si papier fourni couleur	0,10	0,10	0,10
A3 si papier fourni	0,10	0,10	0,10
A3 si papier fourni couleur	0,20	0,20	0,20
Photocopies pour les demandeurs d'emploi	gratuit	gratuit	gratuit
LOCATION SALLE DE DANSE - MAISON DE L'ENFANCE	2019	2020	2021
Activité exercée permettant la rémunération principale de l'animateur (l'heure)	5,05	5,10	5,2
BUSAGE	2019	2020	2021
Busage diamètre 300 le ml	72,45	76,10	76,10
Busage diamètre 400 le ml	82,75	86,90	86,90
Tête de sécurité l'unité	225,20	236,50	236,50
ANIMAUX ERRANTS	2019	2020	2021
Frais de séjour (toute journée commencée est due)	20,00	21,00	21,00
Taxe de divagation	50,00	52,50	52,50
LOCATION SALLE GARANCE	2019	2020	2021
Association à but culturel pour activité payante: 1/2 journée	31,75	32,10	32,7
Association à but culturel pour activité payante: journée	51,60	52,10	53,1
Forfait nettoyage	100,00	100,00	100,00
Caution salle	500,00	500,00	500,00
Arrhes	20,00	20,00	20,00
LOCATION SALLE DE RECEPTION DU COMPLEXE SPORTIF (<1/2 journée)	2019	2020	2021
Particuliers campbonnais	44,45	44,90	45,8
Particuliers hors Campbon	59,00	59,60	60,8
Forfait nettoyage	100,00	100,00	100,00
Caution salle	500,00	500,00	500,00
Arrhes	20	20	20
DROITS DE PLACE EMPLACEMENT MARCHÉ	2019	2020	2021
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 3 ml	15,00	15,00	15,00
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 6 ml	30,00	30,00	30,00
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 3 ml* pour 2 samedis/mois	7,50	7,50	7,50
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 6 ml* pour 2 samedis/mois	15,00	15,00	15,00
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 3 ml* pour 1 samedi/mois			4,00
Forfait trimestriel abonnés jusqu'à 6 ml* pour 1 samedi/mois			8,00
Abonnés prix par ml supplémentaire/samedi	0,50	0,50	0,50
Passagers prix au ml/samedi	0,70	0,70	1,00
Forfait électricité/trimestre	20,00	20,00	21,00
Passagers électricité/samedi	1,50	2,00	2,50
Camion outillage ou démonstration	30,00	30,00	30,00
Marché thématique	gratuit	gratuit	gratuit
ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETINS MUNICIPAUX	2019	2020	2021
Format 9 X 3,5 cm	84,00	85,00	85,00
Format 9 X 4 cm	104,00	105,00	105,00
Format 9 X 6 cm	160,00	162,00	162,00
Format 19 X 3,5 cm	160,00	162,00	162,00

4- Tarifs location des salles 2022

Les salles de la Préverie et Mahonia sont parfois réservées 1 an avant l'évènement. Il est donc proposé aux Elus de voter les tarifs 2022.

Les tarifs proposés en PJ ont été étudiés par la commission FINANCES le 30 novembre 2020.

La commission propose de retenir une augmentation de 2% sur la location des salles.

A titre exceptionnel, la commission propose de maintenir les tarifs 2020 pour les réservations 2020 qui ont été annulées à cause de la crise sanitaire et qui pourraient être reportées sur 2021.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

TARIFS 2022							
proposition 1 +2%		1,02		Proposer l'arrondi à l'euro le plus proche sur tous les tarifs			
SALLES		TARIFS PARTICULIERS CAMPBONNAIS	TARIFS ENTREPRISES CAMPBONNAISES	TARIFS ASSOCIATIONS CAMPBONNAISES POUR ACTIVITES PAYANTES + 2ème UTILISATION (1)	TARIFS PARTICULIERS HORS CAMPBON	TARIFS ENTREPRISES HORS CAMPBON	TARIFS ASSOCIATIONS HORS CAMPBON
MAHONIA	Salle MAHONIA demi-journée	55		28	110		83
	Salle MAHONIA journée	110		55	220		165
	Forfait nettoyage	100		100	100		100
	Caution salle	500		500	500		500
	Arrhes particuliers 30% location avec mini 20€ Arrhes particuliers 10% location avec mini 20€						
SALLES DE LA PREVERIE	Salle 1 (100 m²) demi-journée	58	87	29	116	116	87
	Salle 1 (100 m²) journée	116	174	58	233	233	174
	Salle 2 (200 m²) coté scène demi-journée	116	174	58	233	233	174
	Salle 2 (200 m²) coté scène journée	233	349	116	465	465	349
	Cuisine						
	Traiteur	132	197	66	263	263	197
	Bal						
	Salle 1 (100 m²)	58	87		116		
	Salle 2 (200 m²) coté scène	116	174		233		
	Vin d'honneur						
	Salle 1 (100 m²)	48	72	24	96	96	72
	Salle 2 (200 m²) coté scène	96	144	48	192	192	144
	Bar	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Sono	51	77	26	102	102	77
	Salle 3 (50 m²) demi-journée	38	57		75	75	
	Salle 3 (50 m²) journée	75	113		151	151	
	Salle 5 (50 m²) demi-journée	38	57		75	75	
	Salle 5 (50 m²) journée	75	113		151	151	
	Forfait nettoyage						
	Salle 1 ou 2	200					
	Salle 3 ou 5	100					
	Caution						
	Salle 1 ou 2	550					
	Salle 3 ou 5	300					
	Cuisine traiteur	1 000					
Arrhes							
particulier ou entreprise	30%						
association	10%						
	minimum 20 €						
				Exemple journée			Exemple journée
				Tarif Particulier Campbon			Tarif Particulier Hors Campbon
				tarif pour un mariage			tarif pour manifestation
				Salles 1 et 2, cuisine, bar et sono			Salles 1 et 2, cuisine, bar et sono
				531			1 063

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

5- Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevaient à 2 582 216,46 €.

Considérant que l'adoption du prochain budget est envisagée le 8 avril 2021,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du budget primitif 2021.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

6- Demande de subvention DETR/DSIL 2021

Dans le cadre de son projet de construction d'un skate parc, la commune sollicite une aide financière de l'Etat.

La commune souhaite créer un skate parc ouvert à tous et accessible facilement depuis les installations existantes autour du pôle sportif du complexe polyvalent. Ce projet permettrait de répondre à la demande des enfants et des jeunes tant sur le plan individuel que collectif et pourrait être utilisé par l'animation sportive départementale ou l'association Loisirs Jeunesse accueillant les jeunes des communes de Campbon, La Chapelle Launay et Prinquiau.

L'objectif premier est de mettre à disposition de tous les jeunes un aménagement simple et évolutif pour la pratique des sports de glisse urbains (skate board, rollers, trottinettes,...).

Cet aménagement permettra de proposer une activité complémentaire, actuellement inexistante sur la commune, et de répondre à la demande des jeunes du territoire.

L'opération consiste à créer une plateforme d'environ 500 m² pouvant accueillir des modules de glisse pour différents niveaux de pratique.

Le coût estimatif est de 160 000 € HT et la commune sollicite une aide à hauteur de 80 000 € au titre de la DETR ou de la DSIL 2021.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

7- Demande de subvention DETR/DSIL 2021

Le Plan d'eau du Pilory est un pôle de détente et de loisirs bien identifié sur la commune.

Un espace sanitaire existant était mis disposition des utilisateurs dans un bâtiment ancien communément appelé « maison de la Marquise », mais il est éloigné du parking, de l'entrée principale du site et de l'aire de jeu. De plus, il est régulièrement dégradé et l'obsolescence du bâtiment ne permet pas d'offrir des conditions sanitaires satisfaisantes.

Dans ce contexte, la commune souhaite implanter un module de sanitaire monobloc automatique avec accès aux personnes à mobilité réduite. Ce local sera composé de 2 blocs : une cabine réservée aux usagers et un local technique réservé aux agents de maintenance.

Le coût estimatif du projet est évalué à 61 000 € HT et la commune sollicite une aide à hauteur de 30 500 € au titre de la DETR ou de la DSIL 2021.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

8- Validation AVP Cheminement doux La Gergaudais RD 100

Au cours de l'année 2020, les Elus ont avancé sur le projet de cheminement doux de la RD100 pour relier la Gergaudais au bourg. Une première consultation avec les riverains a eu lieu en février 2020. Le projet a été freiné à cause de la crise sanitaire mais il a continué à évoluer pour répondre au mieux aux demandes des riverains. A cette fin, de multiples rencontres ont eu lieu sur place et le projet définitif a été soumis à concertation des riverains via le site internet et l'affichage de plans accessible à tous dans le centre-bourg sur les panneaux à côté de la Mairie.

Roger Guyon présente les travaux envisagés avec le support du plan projeté.

Les travaux consistent à :

- Créer un cheminement piéton cycles sécurisé le long de la voie départementale RD100 avec bordure infranchissable à partir du village de la Gergaudais jusqu'au carrefour de la rue des Gavelais et de la rue du Sillon
- Aménager des espaces de rencontres prioritaires aux piétons/cycles par la réalisation de 5 dispositifs de ralentissements automobiles (ralentisseurs, plateau surélevés...).
- Aménager la voie en réduisant la largeur à 5.65 m pour faire ralentir la circulation automobile
- Limiter la vitesse à 50 km/h et 30 km/h au droit des dispositifs installés
- Poser deux radars pédagogiques fixes

Le coût estimatif est évalué à 712 000 € HT pour un linéaire de 1 515 m.

Le Conseil municipal doit valider le projet pour lancer la consultation auprès des entreprises pour un démarrage de chantier au printemps 2021 et une remise en état de la voirie par le Conseil départemental en septembre 2021.

Une convention de gestion avec le Conseil départemental interviendra ultérieurement.

Eddy Simon demande si un passage piéton sera prévu à l'entrée du lotissement de la Butte. Monsieur le Maire répond que le projet concerne uniquement l'aménagement de la route départementale.

Martine Gallerand souligne le bon travail de la commission et remercie les Elus et les services communaux pour leur fort investissement sur ce dossier.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i>
-------------	------------------

9- Création du Comité consultatif Restauration scolaire

Il est proposé aux Elus de créer un comité consultatif « restauration scolaire ».

Ce comité pourrait être composé comme suit :

- Les élus membres de la commission enfance-jeunesse
- 2 directeurs des établissements scolaires
- 2 représentants de l'association des parents d'élèves de l'école Ferdinand Daniel
- 2 représentants de l'association des parents d'élèves de l'école Saint Victor
- L'agent responsable du service enfance-jeunesse
- 1 représentant de la société de restauration

Le comité consultatif a pour objectif le suivi du contrat de restauration scolaire et des problèmes liés à la restauration pour contribuer à l'amélioration du service.

Les Elus doivent se prononcer sur la création et la composition du comité consultatif « restauration scolaire » et valider les membres Elus.

Les conseillers municipaux intéressés et non membres de la commission Enfance-jeunesse-lien intergénérationnel pourront assister aux réunions de ce comité consultatif à titre de simple auditeur.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i>
-------------	------------------

10- Dénomination de la traversée piétonne créée dans le cadre de l'opération de revitalisation commerciale du centre bourg « Passage Emma Datin »

Dans le cadre de l'opération de revitalisation commerciale du centre-bourg, une liaison piétonne est créée entre la place de l'Eglise et le parking d'Intermarché. Afin de bien identifier cette traversée piétonne, il est proposé de dénommer cette traversée « Passage Emma Datin ».

Mme Emma Datin est née le 16 décembre 1883 à Campbon et décédée le 22 avril 1953 à Campbon. Elle était propriétaire de l'immeuble et a accueilli sous son toit les personnes âgées en manque d'autonomie. Elle a fait don d'un terrain pour la construction de la Maison de retraite actuelle.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

11- Avis sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Rapporteur : Isabelle MALLE

Le SAGE est en cours d'élaboration et les collectivités sont sollicitées pour donner leur avis sur ce nouveau schéma avant le 1^{er} février 2021.

L'ensemble des 6 pièces constituant le dossier est accessible sur le site <https://www.sage-estuaire-loire.org/sage/sage-estuaire-de-la-loire/revision-du-sage/consultation-2/>

Le SAGE fixe les enjeux et objectifs à l'horizon de 2027. Il a un rôle dans la prévention des inondations, la préservation des zones humides, la valorisation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration de la qualité de l'eau,...

Le diagnostic recense 38 masses d'eau classées à 95% en état moyen à mauvais, 6 masses d'eau souterraines dont 2 en mauvais état car contaminées par les pesticides.

Ce nouveau schéma propose un cercle vertueux pour protéger la ressource en eau, notamment en instaurant une nouvelle gouvernance, en proposant une réduction de 20% des rejets d'azote et de phosphore à l'exutoire des affluents de la Loire.

Un débat s'instaure entre les Conseillers municipaux sur la conciliation entre différents objectifs à différents niveaux : développement économique et préservation des zones humides. Or il existe beaucoup de zones humides sur le territoire de la CCES.

Les Elus s'interrogent sur la capacité du SYLOA à s'assurer de la bonne déclinaison du plan d'action, les moyens humains et financiers sont-ils suffisants ?

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise également que le SAGE pourrait remettre en cause sur certains aspects le projet de transition de la centrale de Cordemais.

Le Conseil municipal émet un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Les objectifs sont louables, mais très ambitieux
- Les actions prévues pour atteindre ces objectifs sont imprécises et manquent de hiérarchisation
- Le dossier est trop complexe et difficilement assimilable pour le citoyen lambda
- Les délais de consultation sont trop courts pour bien appréhender le dossier.

VOTE	14 POUR – 12 ABSTENTIONS
------	--------------------------

12- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le service public de l'eau potable est assuré par 2 opérateurs privés SAUR et VEOLIA, intervenant pour le compte d'Atlantic'Eau. 15 contrats sont en cours concernant la distribution, le transport et la production. L'eau distribuée provient à 76% des nappes souterraines et à 24% des eaux superficielles. 162 communes sont desservies pour 255 127 abonnés représentant 566 000 habitants. 14 sites de production produisent 35.6 millions de m³ d'eau potable. Le réseau est constitué de 10 853 kilomètres pour la distribution et 187 km pour le transport.

Le prix du m³ s'établit à 2.03 €. La consommation moyenne est de 104 l/personne/jour.

En 2019, 78 km de réseau de distribution ont été renouvelés.

D'importants travaux sont actuellement en cours sur la commune pour assurer le bon état du réseau.

	Le conseil municipal prend acte
--	---------------------------------

13- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Le service public de l'assainissement collectif est assuré par le Syndicat mixte d'assainissement du Haut Brivet (SMAHB). Il dessert les communes de Campbon, Quilly, Sainte Anne sur Brivet. Le service est assuré par un délégataire : VEOLIA jusqu'au 30 juin 2019, puis SUEZ à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 31/12/2029. Le syndicat compte 1 388 abonnés domestiques sur les 3 communes dont 576 sur Campbon. Le réseau de collecte est constitué de 29 km de réseaux gravitaires et de 13 km en refoulement dont 8 km du poste de refoulement des Fours à Chaux à Sainte Anne sur Brivet.

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration (STEP) de Sainte Anne sur Brivet avant rejet dans le milieu naturel. La STEP peut traiter 1 150 m³/j pour sa charge hydraulique et 36 250 équivalent-habitants pour sa charge organique, elle est dimensionnée pour recevoir les eaux usées de la laiterie CANDIA. En cas de surcharge hydraulique, les eaux sont rejetées vers le milieu naturel, notamment environ 2 500 m³ en 2019 au niveau des Fours à Chaux. Des travaux seront à prévoir pour implanter un bassin tampon pour limiter ces rejets au ruisseau. L'épuration des eaux usées a conduit à la production de 7 700 m³ de boues en 2019. Les boues produites sont stockées et évacuées 2 fois par an pour être valorisées en agriculture. Le taux de conformité des boues pour la valorisation agricole est de 100%. Les campagnes d'épandage ont été réalisées en prenant le maximum de précaution pour réduire les nuisances olfactives.

Au cours de l'année 2019, les travaux importants ont porté sur l'extension du réseau de Quilly et pour Campbon le raccordement du restaurant scolaire et de la salle de la Préverie.

Sur la base d'un volume moyen de 120 m³, la facture s'élève à 296 € /an répartis comme suit : 106 € pour le délégataire, 145 € pour le syndicat et 45 € pour l'Agence de l'eau.

L'encours de la dette s'élève à 205 272 € au 31/12/2019. Un nouvel emprunt de 120 000 € a été contracté en 2019.

	<i>Le conseil municipal prend acte</i>
--	--

14- Décisions prises par délégation du Conseil municipal

Aucune décision n'est intervenue depuis le dernier conseil municipal du 29 octobre.

15- Informations et questions diverses

- Date du prochain conseil municipal : le jeudi 11 février 2021
- Opération « Noël solidaire » : la commission solidarité de la CCES lance cette opération. Il s'agit de composer des boîtes cadeaux avec gourmandises, conserves, biscuits, produits d'hygiène, écharpe, bonnet, un petit mot gentil pour homme ou pour femme. Les boîtes seront ensuite remises aux associations caritatives du territoire (Restaurant du Cœur, Croix-rouge,...) pour distribution aux plus démunis. Il est proposé à la commune de préparer 8 boîtes femme et 5 boîtes homme.
- Distribution du colis des Aînés : 295 colis à distribuer aux personnes de la commune de plus de 73 ans. Les secteurs sont répartis entre les conseillers municipaux et les membres volontaires du CCAS. La distribution pourra démarrer dès le vendredi 11 décembre.

La séance est levée à 23h31.

La Secrétaire,
Elisabeth Moricet